



## Royaume d'Araucanie et de Patagonie

### Message d'Araucanie du Lieutenant général Jean-François Gareyte

Je suis en Araucanie depuis quelques jours maintenant. Depuis le net rejet il ya quinze jours du projet de modification constitutionnel proposé par les élus de la "droite" et "d'extrême droite", ce refus venant après celui du projet de nouvelle constitution proposé alors par les élus de "gauche", le processus de modification constitutionnelle est considéré comme "achevé" par le Président de la République Gabriel Boric. En clair la situation politique au Chili est bloquée et l'on en reste au texte ultralibéral imposé à la suite du coup d'état du général Pinochet.

Les différents lonkos que je viens de rencontrer envisagent pour 2025 de fortes mobilisations pour le bicentenaire du traité de Taphue de manière à faire revenir le thème des droits Mapuche à la terre, culture et langue au centre du jeu politique chilien.

Il y a urgence, tout le monde donnant gagnant le candidat Kast à la prochaine présidentielle, celui-ci se présentant comme "nostalgique" de Pinochet. Du côté de la Patagonie la situation est déjà grave, le nouveau Président Javier Milei ayant dit plusieurs fois, que la question des Amérindiens lui était complètement égale.

A Temuco j'ai rencontré le jeune avocat Rodrigo Pizarro, qui a bénéficié, avec sa collègue Madame Karina Riquelme, de l'aide pécuniaire concrète d'Auspice Stella pour le cas de la jeune fille Mapuche, arrêtée sans raison sur le campus de l'université, procès qui s'est achevé au final avec la libération et sans aucune poursuite contre la jeune étudiante. Monsieur Pizarro et Madame Riquelme suivent également de nombreux autres dossiers concernant la communauté de la jeune étudiante, cette communauté étant une des plus en pointe dans les luttes pour les droits du peuple Mapuche en Araucanie / Wallmapu.



Vous trouverez ci-contre, une photo de votre serviteur en compagnie du jeune avocat Rodrigo Pizarro prise à Temuco alors que je revenais des montagnes de Quechereguas. Celui-ci a tenu encore a remercier, par mon entremise, l'association Auspice Stella pour son aide concrète dans une période ou la répression contre les Mapuches ne montre aucun signe d'accalmie.

Je donnerai plus de détails sur ce sujet aux personnes qui seront présentes le 7 janvier 24 à Tourtoirac lors de la journée de souvenir des Princes défunts organisée par le comte de Mancayal.

J'ai pu constater un intérêt certain des avocats, professeurs et membres et représentants de communautés Mapuches qui étaient présent lors de ma conférence à la Universidad de Chile de Santiago du Chili la semaine dernière à propos de la Constitution rédigée par le roi Orélie-Antoine pour le peuple Mapuche en 1860.

Il ne faut cependant pas occulter que pour la majorité des Chiliens, Antoine de Tounens reste le "fou" (et le colonisateur français), qui s'est "autoproclamé" roi chez les Mapuches, et qu'une partie de plus en plus grande des jeunes militants Mapuches considère que l'histoire d'Antoine de Tounens est une "invention" des blancs.

J'ai également rencontré Carlos Contreras Painemal, membre du Conseil du Royaume, avec lequel j'ai pu m'entretenir longuement de la situation politique actuelle pour les Mapuches au Chili, puis de la situation du Royaume à la suite de la destitution de Monsieur Rodriguez-Luz et de l'élection du futur Prince au mois d'avril.

Enfin mes derniers jours au Chili me réservaient une grande surprise. J'ai découvert à l'arrière du palais de la Moneda de Santiago de Chile, du côté de la Plaza de la Constitution, parmi d'autres monnaies historiques, cette monnaie du Royaume d'Araucanie et de Patagonie. Cette monnaie qui était située à l'origine sur le fronton de la Banco Nacional de Chile, se trouve désormais avec les autres au croisement des rues Augustina et Morandé, sur le fronton du bâtiment des affaires juridiques chiliennes.

La monnaie du Royaume d'Araucanie-Patagonie, comme symbole régalien de son existence, trône donc en plein cœur et dans l'épicentre du pouvoir politique Chilien.



**ROYAUME D'ARAUCANIE ET DE PATAGONIE**